

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Nombres de Membres
En exercice : 15
Nombre de Membres
Présents : 07

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.07.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL JérémY, Maire.**

Etaient présents : Ms JérémY BERTREL, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Ms Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Carol-Anne SASSIER.

Secrétaire : Mme Lucie CHARPENTIER

Objet : TARIFS PERISCOLAIRES 2022-2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de l'accueil de midi de la manière suivante :

	Tarif 2022-2023
Repas enfant	3.95 €
Repas adulte	6.45 €
Frais pour non inscription au portail famille (par repas)	1 €

- Précise que ces tarifs correspondent au prix d'achat des repas à la cuisine centrale de MESLAY DU MAINE et que si ceux-ci évoluent au cours de l'année scolaire, la variation sera immédiatement appliquée à nos tarifs.

- Fixe les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

TARIF 2022-2023	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000
Tranche horaire du matin (de 7 h 15 à 8 h 30)	1.95 €	2.00 €
Tranche horaire du matin (de 7 h à 7 h 15) sur inscription préalable	0.55 €	0.55 €
Tranche horaire du soir (goûter compris)	1.95 €	2.00 €
Tranche horaire du soir (de 18 h 30 à 18 h 45) sur inscription préalable	0.55 €	0.55 €
Dépassement d'horaire non prévu	1 €	1 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL